REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

DELIBERATION n°2019/116

L'An deux mille dix-neuf et le **mardi 10 décembre à 18 heures 00,** le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 28 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au nouveau siège de la CCVO, 26 rue d'Arros à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
M. VISSE donne procuration à M. MARTIN
Mme TOUTU donne procuration à M. MOUNAUT

REÇU
12 DEC. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Secrétaire de séance : M. MOUNAUT

OBJET : FINANCES - BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°5

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, Vice-président

Vu le Budget Primitif 2019 adopté par le conseil communautaire le 15 avril 2019 par délibération n°2019/37,

- Considérant les amortissements sur une durée de 10 ans à régulariser par rapport aux frais liés aux documents d'urbanisme (zonage d'assainissement et référentiel foncier pour les ZAE) réalisés entre 2004 et 2013, qui s'élèvent à 74 188,92 € et imputés sur le compte 202,
- Considérant l'amortissement sur une durée de 5 ans du véhicule du portage de repas, acquis en 2018, pour un montant de 25 991,96 € et imputé sur le compte 21571,
- Considérant les travaux supplémentaires sur les opérations d'investissement relatives au nouveau siège de la CCVO et au centre culturel « Le Préau »,

il convient d'inscrire des crédits supplémentaires selon le tableau suivant :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépénses imprévues	-53 329,00 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	66 135,00 €
2313 (23) - 1174 : Constructions	96 000,00 €	10222 (10) : FCTVA	15 747,00 €
2313 (23) - 1704 : Constructions	62 000,00 €	10222 (10) : FCTVA	10 170,00 €
		2802 (040) : Frais liés doc. Urbanisme	6 509,00 €
		2802 (040) : Frais liés doc. Urbanisme	911,00 €
		281571 (040) : Matériel roulant	5 199,00 €
	104 671,00 €		**104 671,00 €**

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-78 754,00 €		0,00 €
023 (023) : Virement à la section d'investissement	66 135,00 €		0,00 €
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles	6 509,00 €		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles	911,00 €		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles	5 199,00 €		
	0,00 €		**0,00 €**
Total Dépenses	**104 671,00 €**	**Total Recettes**	**104 671,00 €**

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport,

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°5, comme indiquée ci-dessus.

Communauté de communes Vallée d'OSSAU 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

REÇU
12 DEC. 2019
PRÉFECTURE
ARIÈ